



Office national du film du Canada

2012-2013

Rapport financier trimestriel se terminant le 30 juin 2012

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2012

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide au pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Parti II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses de même qu'avec le *Plan d'action économique 2012 du Canada* (Budget 2012).

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2012-2013. Ce rapport trimestriel est préparé à l'intérieur d'un cadre de rapports financiers à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la Loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le contexte des travaux des subsides du Parlement, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement le ou avant le 1^{er} mars précédant le début du nouvel exercice. Le Budget 2012 a été déposé au Parlement le 29 mars, après le dépôt du Budget principal des dépenses le 28 février 2012. Par conséquent, les mesures annoncées dans le Budget 2012 ne figurent pas dans le Budget principal des dépenses 2012-2013.

Pour l'exercice 2012-2013, des affectations bloquées dans les crédits ministériels seront établies par le Conseil du Trésor en vue d'empêcher que les fonds déjà réservés pour des mesures d'économie dans le Budget 2012 ne soient dépensés. Au cours des exercices suivants, les modifications aux autorisations ministériels seront mises en œuvre par l'intermédiaire de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence, approuvée par le Conseil du

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2012

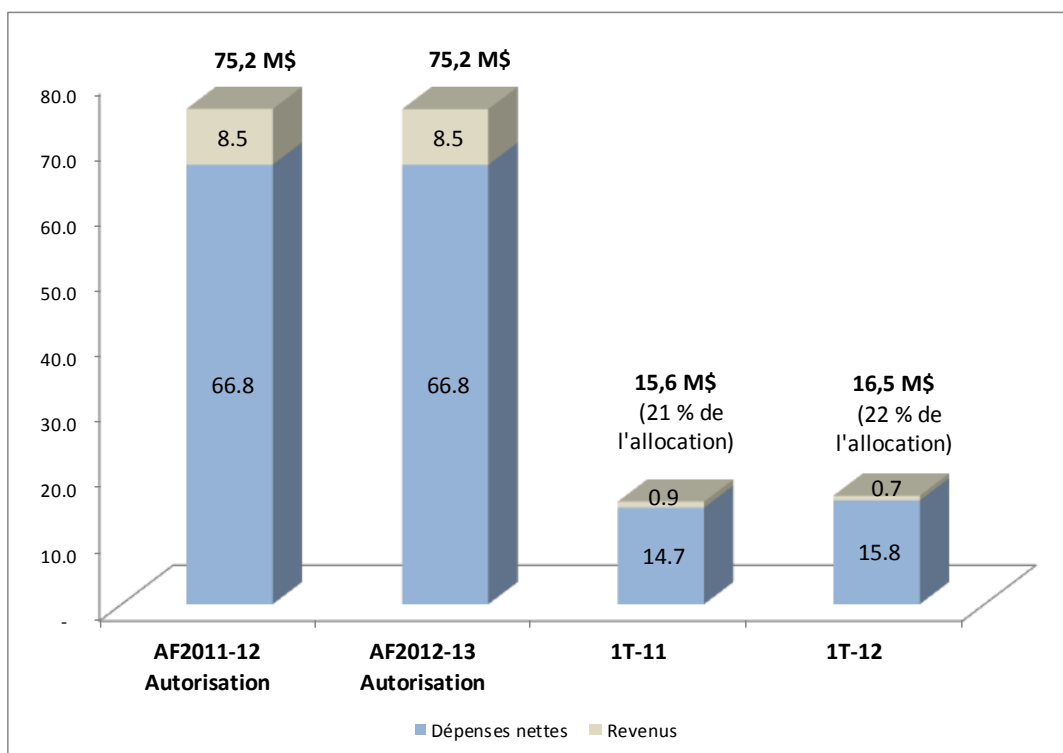
Trésor, et figureront dans les Budgets principaux des dépenses ultérieurs déposés au Parlement.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un quelconque examen.

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour le trimestre terminé le 30 juin.



Le tableau ci-dessus indique les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2012-2013. Celles-ci demeurent stables par rapport à l'exercice financier précédent avec un total de dépenses prévues de 66,8 millions de dollars.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2012

Les dépenses nettes du premier trimestre 2012-2013 ont totalisé 15,8 millions de dollars représentant une augmentation de 1,1 million de dollars par rapport aux résultats de l'année précédente. L'écart est principalement attribuable aux éléments suivants :

Variation des revenus

Comme l'indique le Tableau 2, les revenus réels ont diminué de 189 000 \$. À cet effet, l'ONF concluait en 2010-2011 une entente avec le ministère de l'Éducation du gouvernement du Nunavut pour un projet d'envergure concernant le patrimoine audiovisuel inuit. Au cours du 1^{er} trimestre 2011-2012, un montant de 155 000 \$ a été comptabilisé. D'autres livrables sont confirmés pour l'automne 2012-2013 et les revenus correspondants seront alors constatés.

Variation des dépenses

Le total des dépenses brutes du 1^{er} trimestre 2012-2013 présente une augmentation de 909 000 \$ en comparaison avec l'exercice financier précédent, passant de 15,6 à 16,5 millions de dollars.

Le versement des indemnités de départ pour les employés exclus et non représentés suivant l'élimination du programme a contribué en grande partie à cet accroissement ponctuel des dépenses. Également, nous constatons une augmentation des services professionnels et spéciaux reliés à la production d'œuvres audiovisuelles. Durant le 1^{er} trimestre 2011-2012, l'ONF a encouru d'importantes dépenses pour la libération des droits numériques afin d'obtenir une masse critique de films pour le lancement du site éducatif CAMPUS et pour l'acquisition de droits pour les productions à succès : *L'industrie du ruban rose* et *La dette*.

Les autres types de dépenses par article courant suivent les tendances historiques.

4. Risques et incertitudes

Les technologies numériques révolutionnent encore l'industrie audiovisuelle ici au Canada et ailleurs dans le monde. Cette révolution offre, bien entendu, des possibilités d'affaires que l'ONF compte exploiter. Des pas de géant dans ce domaine ont été faits grâce à l'élaboration d'un plan technologique et d'un plan de numérisation innovateurs reconnus dans l'industrie. De nouvelles plateformes de distribution numérique, dont la mise en ligne de la salle de visionnage ONF.ca, le développement d'une plateforme transactionnelle offrant le téléchargement et la vidéo sur demande, une nouvelle offre éducative CAMPUS et l'accessibilité à des produits audiovisuels sur les plateformes mobiles telles que les tablettes et les téléphones intelligents font partie des nombreuses initiatives que l'ONF a mis en œuvre pour assurer son virage vers l'économie numérique. Ces avancées technologiques nécessitent des efforts financiers importants de la part de l'institution et pour y parvenir l'ONF revoit ses processus internes depuis plusieurs années afin de dégager des efficiences et de réinvestir les fonds dans ses priorités stratégiques.

Voici un aperçu des principaux risques auxquels fera face l'ONF pour l'année 2012-2013.

Les risques externes

Nous continuons d'assister à l'effondrement des modèles de télédiffusion traditionnels, l'évolution et la fragmentation des marchés et la diminution des budgets de licences de diffusion. De tels changements impliquent des baisses significatives dans les recettes de sources traditionnelles de l'ONF, et ce, depuis déjà quelques années. C'est par la mise en place de son plan d'affaires 2011-2016 que l'ONF compte susciter une reprise de la croissance, en continuant d'exploiter des débouchés différents provenant en grande partie de l'accroissement de l'achalandage numérique sur Internet.

Les risques internes

La sécurité physique de nos actifs est l'une de nos priorités en matière de gestion du risque. En effet, l'ONF est dépositaire de l'une des plus importantes collections audiovisuelles du monde, laquelle représente un patrimoine inestimable pour l'ensemble des Canadiens. À cet égard, l'ONF a mis en œuvre un plan de préservation et de conservation afin d'assurer la protection à long terme de sa collection. Ce sont près de 5200 pieds cubes de matériel qui sera relocalisé sur un horizon de trois ans. Au cours du premier trimestre 2012-2013, soixante pourcent (60 %) de la collection, par voie d'exemplaire de chaque œuvre, a été relocalisé, et le projet suit son cours selon l'échéancier préétabli.

L'ONF poursuit son plan de numérisation et d'archivage numérique établi sur un horizon de sept ans, lequel présente de nombreux défis techniques et financiers.

5. Mise en œuvre du budget 2012

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012, lesquelles seront mises en œuvre pour recentrer le gouvernement et les programmes, faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement, et moderniser et rationaliser les services administratifs.

Dans la foulée du Budget 2012, l'ONF réalisera des économies de 6,7 millions de dollars (10 % de son budget) d'ici l'exercice 2014-2015, en appliquant des compressions et des réductions visant à rationaliser et à concentrer ses opérations en vue de continuer à assurer la prestation de qualité de son important mandat.

Au cours de la 1^{re} année de mise en œuvre, l'ONF réalisera des économies de 110 000 \$. Celles-ci grimperont à 3,3 millions de dollars en 2013-2014, pour des économies permanentes se chiffrant à 6,7 millions de dollars d'ici 2014-2015.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2012

Les principales mesures à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Fermeture au 1^{er} septembre 2012 des postes individuels de visionnage de même que des salles de cinéma à la Médiathèque de Toronto et la CinéRobothèque à Montréal. Les ateliers éducatifs seront maintenus à Montréal dans les locaux du quartier général et à Toronto dans les locaux habituels qui offriront de plus un espace public d'exposition.
- Abolition au 1^{er} avril 2012 du volet « Festival et événement » du programme de subventions et contributions.
- Légère diminution des sommes allouées à la production d'œuvres audiovisuelles représentant 1 % du budget global de l'ONF.
- Consolidation des services administratifs au sein des bureaux régionaux.
- Application de nouveaux processus de travail dans l'ensemble des divisions de l'ONF, notamment dans la gestion des services linguistiques, de la gestion des droits et de l'administration en général. L'ONF poursuit la rationalisation de ses espaces physiques et prévoit économiser des sommes additionnelles.

L'ONF n'a pas reçu de fonds additionnels pour mener à bien les travaux susmentionnés.

6. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

Aucun changement important liés aux opérations, au personnel et aux programmes de nature à influencer sur les rapports financiers n'est survenu durant le trimestre terminé le 30 juin 2012.

Approuvé par :

Tom Perlmutter

Commissaire du gouvernement
à la cinématographie

Montréal, Canada

Le 31 août 2012

Luisa Frate

Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada

Le 31 août 2012

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2012

Tableau 1 : État des autorisations (non audité)

	Exercice 2012-2013		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 70 - Dépenses nettes de fonctionnement	66,782,204	15,760,030	15,760,030
Autorisations budgétaires totales	66,782,204	15,760,030	15,760,030
Autorisations totales	66,782,204	15,760,030	15,760,030

	Exercice 2011-2012		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	66,782,204	15,303,914	15,303,914
	66,782,204	15,303,914	15,303,914
	66,782,204	15,303,914	15,303,914

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre).

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2012

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

	Exercice 2012-2013			Exercice 2011-2012			Variation des dépenses réelles trimestre 2012 vs trimestre 2011
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	
Dépenses							
Personnel	40,346,526	10,206,954	10,206,954	41,937,630	9,546,039	9,546,039	660,915
Transports et communications	3,447,753	637,705	637,705	2,959,182	517,268	517,268	120,437
Information	588,012	120,105	120,105	663,981	153,842	153,842	-33,737
Services professionnels et spéciaux	14,666,182	1,805,000	1,805,000	13,773,031	1,548,352	1,548,352	256,648
Location	8,712,622	2,151,996	2,151,996	8,106,530	2,138,242	2,138,242	13,754
Services de réparation et d'entretien	1,450,616	678,228	678,228	2,177,901	596,448	596,448	81,780
Services publics, fournitures et approvisionnements	1,212,693	216,415	216,415	1,207,677	199,068	199,068	17,347
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages							0
Acquisition de machines et de matériel	3,663,332	571,721	571,721	3,116,709	602,982	602,982	-31,261
Paiements de transfert	250,000	32,500	32,500	250,000	7,000	7,000	25,500
Frais de la dette publique							0
Autres subventions et paiements	896,914	79,697	79,697	1,042,009	282,310	282,310	-202,613
Dépenses budgétaires brutes totales	75,234,650	16,500,321	16,500,321	75,234,650	15,591,551	15,591,551	908,770
Moins les revenus affectés aux dépenses :							
Recettes à valoir sur le crédit	8,452,446	740,291	740,291	8,452,446	929,626	929,626	-189,335
Total des revenus affectés aux dépenses	8,452,446	740,291	740,291	8,452,446	929,626	929,626	- 189,335
Dépenses budgétaires nettes totales	66,782,204	15,760,030	15,760,030	66,782,204	14,661,925	14,661,925	1,098,105